

**Accueil de loisirs**

Enfants de 3 à 12 ans

**Accueil Périscolaire**

Enfants scolarisés à Fontaine Etourefour

**RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR**



[portail-animation.ufcv.fr](http://portail-animation.ufcv.fr)



**MODIFICATION AU 12 MAI 2020**

## SOMMAIRE

<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b> .....	<b>03</b>
<b>7</b>	<b>Dispositions diverses</b> .....	<b>4</b>

Vous trouverez ci-dessous les passages modifiés du règlement intérieur.



### 3. Fonctionnement de la structure

#### ➔ La restauration et le goûter

L'Ufcv fait appel à la API pour assurer la restauration collective de l'accueil de loisirs les vacances. Le repas est constitué de 5 composantes : entrée, plat principal, pain, laitage, dessert.

Les menus sont affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Le repas est pris au temps dédié. Il n'est pas transmis à la famille en cas de non consommation, que celle-ci soit totale ou partielle.

Les enfants et jeunes atteints d'allergie alimentaire, à l'exclusion des maladies dont la mise en œuvre sera trop complexe, auront la possibilité de prendre un panier repas fourni par leur famille, sous réserve qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ait été formalisé, et dans les conditions précisées par ce dernier. Dans cette unique situation, le coût du repas pourra être déduit de la facturation.

Le goûter, servi à l'accueil de loisirs, est géré par le directeur de la structure. Il peut s'agir, entre autre, d'un fruit, d'un laitage, d'un gâteau, de pain ou d'une confection des enfants en atelier-cuisine.

Pendant le temps de la crise sanitaire liée au COVID 19, le temps du repas pourra être perturbé sur l'accueil. Il pourra alors être demandé à la famille de prévoir un repas froid pour leur enfant. Un forfait repas sera alors déduit de la facturation.

#### ➔ L'accompagnement aux devoirs

Les enfants peuvent bénéficier, à la demande de la famille sur le dossier d'inscription annuel, d'un accompagnement aux devoirs. Il est proposé sur les temps d'accueils périscolaires le lundi et le jeudi de 17h à 18h. Ce service est gratuit et encadré un animateur et par des bénévoles. La vérification des devoirs reste sous la responsabilité de la famille.

Pendant le temps de la crise sanitaire liée au COVID 19, le temps d'accompagnement aux devoirs est suspendu.

#### ➔ L'accompagnement aux activités sportives et culturelles

L'équipe pédagogique des accueils Fontaine Enfance propose aux familles un service permettant d'accompagner les enfants, présents sur l'accueil, à leurs activités sportives et culturelles, à condition que l'enfant y participe tout au

long de l'année. Les enfants sont accompagnés par un animateur et reste sous sa responsabilité le temps des trajets. Durant l'activité, les enfants sont alors placés sous la responsabilité du responsable de la dit « activité »

Ce service est facturé mensuellement 1€ par enfant et par trajet.

La réservation de l'accompagnement lors de l'accueil périscolaire doit passer par un format papier.

La réservation de l'accompagnement lors des mercredis doit être effectuée en même temps que la réservation des présences, soit en format papier, soit par internet via le portail famille.

Pendant le temps de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'accompagnement aux activités sportives et culturelles est suspendu.

## 7. Dispositions diverses

Le fait d'inscrire un enfant à l'accueil de loisirs géré par l'Ufcv implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure. Il s'applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Pendant le temps de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'inscription d'un enfant à l'accueil de loisirs géré par l'Ufcv implique l'acceptation du protocole sanitaire mise en place sur l'accueil.

## 8. Contacts

### Ufcv Normandie

Délégation régionale  
Animation-bn@ufcv.fr

### David JACQUART

Référente Enfance-Jeunesse

*Directrice accueil de loisirs  
Mercredis et Vacances scolaires*

✉ fontaine@ufcv.fr

☎ 02 31 26 23 69

### Ludovic LEFEVRE

Référente Enfance-Jeunesse

*Directeur accueil de loisirs  
Périscolaire*

✉ fontaine@ufcv.fr

☎ 02 31 26 23 69